

Formulaire de demande de remise pour le calfeutrage

1. Pour obtenir cette remise, deux analyses énergétiques de votre résidence sont nécessaires. La première doit avoir lieu avant que tout travail de calfeutrage soit effectué et la seconde, une fois les rénovations terminées. Inscrivez-vous à l'analyse énergétique en ligne au wwwaea.nt.ca, ou composez le 867-920-3333.
2. Remplissez la section des renseignements sur le demandeur ci-dessous.
3. Joignez une copie de la première page des deux rapports d'analyse énergétique.
4. Faites parvenir le tout par télécopieur, courriel, courrier, ou apportez-le en personne, à : Alliance énergétique de l'Arctique, 5102, 51^e Rue, bureau 101, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1S7.
Télécopieur : 867-873-0303. Courriel : info@aea.nt.ca.
- Les demandes doivent être reçues dans les **trois mois** suivant la date de la seconde analyse énergétique.
- Veuillez prévoir six semaines pour l'envoi de votre chèque de remise.
- Le GTNO se réserve le droit de modifier les produits admissibles et le montant des remises.
- Pour obtenir tous les détails de ce programme, consultez les lignes directrices du Programme de mesures incitatives pour l'efficacité énergétique au wwwaea.nt.ca.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au 867-920-3333 ou au numéro sans frais 1-877-755-5855.

Renseignements sur le demandeur :

(Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées. Le nom du demandeur doit être le même que celui qui figure sur les rapports.)

Nom : _____

Adresse postale : _____

Collectivité : _____ Code postal : _____

Téléphone : 867- _____ Courriel : _____

- Je déclare avoir lu et compris les modalités énoncées sur le présent formulaire.
- J'autorise l'Alliance énergétique de l'Arctique à ajouter mon nom à la rubrique « Des Ténois qui agissent » sur le site Web de l'AEA.
- J'aimerais que mon nom soit inscrit sur la liste de diffusion du bulletin électronique mensuel de l'Alliance énergétique de l'Arctique.

Signature du demandeur : **X** _____ Date : _____

Renouvellement d'air :

(L'AEA calculera le pourcentage)

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Diminution des fuites d'air de 30 % | 350 \$ |
| Diminution des fuites d'air de 20 % | 300 \$ |
| Diminution des fuites d'air de 10 % | 250 \$ |

1^{re} analyse : _____ 2^e analyse : _____ Pourcentage de diminution : _____



Des questions? Appelez l'Alliance énergétique de l'Arctique au **867-920-3333**
ou au **numéro sans frais 1-877-755-5855**.

Mai 2014

